

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL853

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 12 TER

A l'alinéa 21, après le mot : « missions », insérer les mots : « exercées au nom ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.